

## Parcoursup Un classement toujours trop opaque

P.9

### SOCIÉTÉ

# Les mystères de Parcoursup

Les critères de classement des dossiers des élèves de terminale candidats à des cursus «en tension» ne sont pas publics. Une opacité dénoncée par certains.

PAR CHRISTEL BRIGAUDEAU

**VOUS ÊTES** en terminale technologique management et gestion (STMG) ? Oubliez la licence de droit de l'université Panthéon-Sorbonne (ex-Paris-I). Même si aucun document officiel n'ose l'afficher noir sur blanc, le fait est là, confirmé au « Parisien » - « Aujourd'hui en France » par la direction elle-même : à moins de faire valoir un dossier scolaire exceptionnel, les candidats issus de ces classes n'ont aucune chance d'entrer dans ce cursus, parmi les plus prestigieux de France. C'est injuste ? Peut-être. Mais c'est légal. Et ce n'est qu'un échantillon, dans le maquis que représentent aujourd'hui les critères de sélection des jeunes qui souhaitent poursuivre des études après le bac.

Depuis l'adoption de la loi sur l'orientation et la réussite des étudiants (ORE), il y a deux ans, les universités ont non seulement le droit de sélectionner leurs étudiants, mais surtout rien ne les oblige à expliquer précisément comment elles s'y prennent pour exercer ce tri, dans les filières où le nombre de places n'est pas suffisant pour accueillir tout le monde. D'où cette impression de naviguer en plein brouillard pour les quelque 700 000 élèves de terminale et leurs parents confrontés actuellement au sujet.

Ces jeunes ont jusqu'à jeudi prochain pour formuler sur la plate-forme nationale Par-

coursup leurs vœux d'inscription. Avec souvent le sentiment de jeter leur avenir dans une boîte noire. Des milliers de boîtes noires en réalité. Car, alors que l'ancien système APB, lui aussi très décrié pour son opacité, gérait l'ensemble des vœux de façon nationale et informatisée, sans prendre en compte ni le profil ni la motivation des postulants, Parcoursup a décentralisé le processus.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, qui chapeaute le tout, a certes demandé aux établissements d'être les plus transparents possible. Tous affichent sur la plate-forme des statistiques et des indications sur ce qu'ils attendent de leurs élèves en guise de boussole pour les familles. « La transparence est notre préoccupation, nous voulons que la réforme aille dans le sens de l'ouverture de l'enseignement supérieur », martèle Jérôme Teillard, chargé du dossier Parcoursup au ministère, qui rappelle que les candidats recalés ont le droit d'introduire un recours pour connaître les motifs précis du refus. « Il y en a eu moins de trente l'an dernier », assure-t-il.

Dans la grande majorité des facultés, où le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de places disponibles, il n'y a, de fait, aucun problème : tout le monde est pris. Mais là où les dossiers arrivent en nombre, une sélection s'opère dans

des commissions d'examen des vœux.

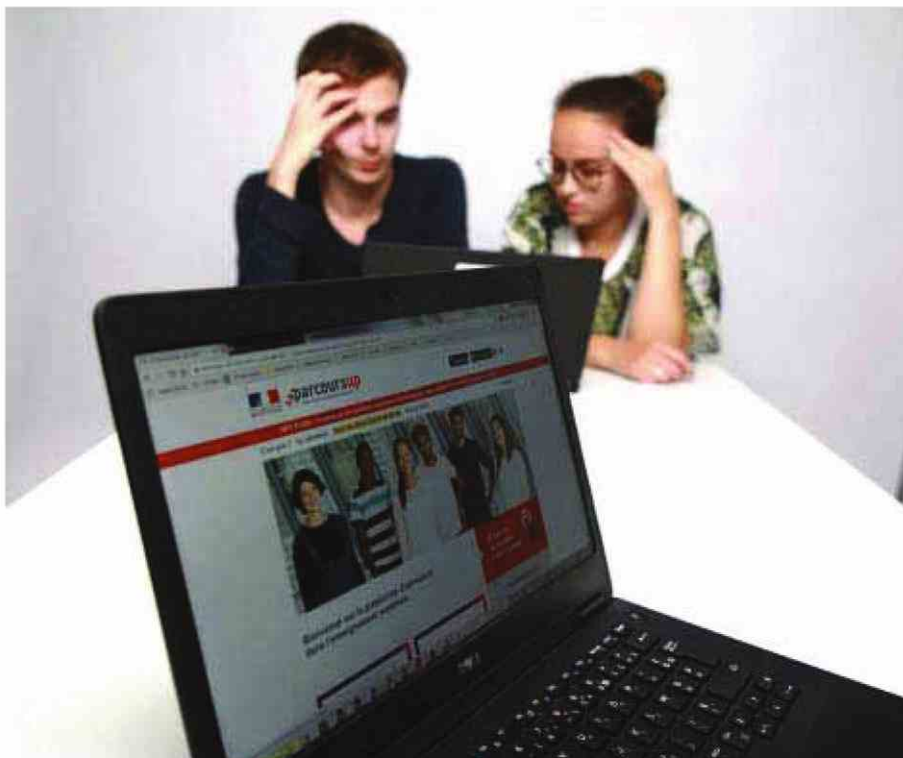
#### La réputation du lycée d'origine prise en compte

Qui siège dans ces instances ? Comment fonctionnent-elles ? La Cour des comptes s'est penchée sur ce mystère, dans un rapport publié le 27 février. Et si elle confirme que les notes des dossiers scolaires sont déterminantes, elle établit aussi que d'autres critères moins connus peuvent être pris en compte, comme le nom du lycée d'origine de l'élève. Dans les quelques cursus universitaires (anonymisés) qu'elle a passés au crible, la Cour a aussi relevé une constante : les lettres de motivation comptaient pour... 0 %.

« Certaines commissions ont mis en place des processus automatisés pour traiter les dossiers, d'autres se réunissent autour d'une table et chacun juge à sa façon : cela n'est pas transparent du tout, elles ne sont pas réglementées et n'ont aucun compte à rendre », remarque Orlane François, la présidente du premier syndicat étudiant, la Fage, pourtant supportrice de la réforme lors de sa mise en place.

Nettement plus critique, l'Unef, un autre syndicat étudiant, a engagé une bataille juridique pour obtenir la publication des « algorithmes locaux » sur lesquels se fondent les licences dites « en tension ». Leur requête don-

nera lieu à une audience la semaine prochaine au Conseil constitutionnel. Le résultat, qui pourrait forcer le ministère de l'Enseignement supérieur à revoir sa copie, est attendu à la fin du mois.



LP/OLIVIER ARANDEL

Les élèves de terminale ont jusqu'au jeudi 12 mars pour formuler leurs vœux sur la plate-forme Parcoursup.